

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FÉVRIER 2022

~~~~~

*Date de la convocation : 22 février 2022*

*Date d'affichage : 21 mars 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des BAUX SAINTE CROIX se sont réunis en la salle de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Étaient présents : MM Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Christelle CHALAYE, Corinne HOURDIER, Isabelle HUBERT, Carole DOUVILLE, Marie-Hélène LEFRANCOIS, Frédéric THEBAUT, Joël MAILLARD.

Étaient absents excusés Madame Isabelle DUTERTRE, Yohann MAXIMILIEN, Franck LE CLEC'H, Monsieur Olivier LEROUX et Monsieur Laurent SAVALLE

Monsieur Olivier LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Joël MAILLARD.

Madame Véronique MARIE a été nommée Secrétaire de Séance

### ■ **Compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021.**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 décembre 2021 adressé par courriel.

### ■ **Logements École :**

#### **Point travaux :**

Martine LEDANSEUR indique que les délais sont tenus et que la livraison des logements est prévue le 23 mars 2022.

ENEDIS et ORANGE doivent intervenir courant mars. Il reste essentiellement des « finitions » (harmonisation du sol du palier, parties communes, lavabos, parois de douche...).

#### **Locataires à venir :**

Deux dossiers ont été retenus et présentés aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire ajoute qu'une subvention du Conseil Départemental a été obtenue (23 011 €) et sera versée si la commune respecte les loyers plafonnés pendant 10 ans.

Carole DOUVILLE remarque que cette période de 10 ans paraît très longue et donc contraignante.

Véronique MARIE remarque que ces loyers modérés peuvent inciter les locataires à rester et donc limiter les changements de locataires.

Marie-Hélène LE FRANCOIS ajoute que cette opération avait aussi pour objectif le maintien et la préservation d'un patrimoine immobilier.

Monsieur Le Maire conclut que même si les loyers seront faiblement indexés, la subvention compensera cette faible évolution.

Il indique que la commune prendra en charge la rédaction des baux et la réalisation des états des lieux.

### ■ **Animations :**

#### **Repas des anciens le 27 Mars 2022 :**

Véronique MARIE informe que les invitations sont prêtes à être distribuées aux 270 invités.

Si le contexte sanitaire le permet, un apéritif debout sera organisé.

La commande auprès du traiteur sera passée dès le retour des inscriptions (date limite fixée au 18 mars)

L'animation musicale sera assurée par Monsieur SORIN (accordéoniste très apprécié)

Les conseillers municipaux sont sollicités pour préparer cet évènement.

Monsieur le Maire ajoute que les conseillers sont conviés (ainsi que leurs conjoints qui régleront leur repas s'ils n'ont pas l'âge requis), ce qui pourrait être l'occasion de se présenter car depuis les élections municipales et pour cause de COVID, aucune manifestation n'a été maintenue.

### ***Spectacle l'EURE INSOLITE le 21 Mai 2022 et La Fête du Village le 22 mai 2022 :***

Cette année, La Fête du Village regroupera les Puces des Couturières (à la salle des fêtes) et une Foire à Tout sur le pré derrière la mairie avec restauration sur place (Food Trucks et buvette).

La mairie a demandé une aide logistique pour le transport et le montage des tentes prêtées par l'EPN.

Véronique MARIE demande aux conseillers municipaux de participer à la préparation de ces manifestations et organisera une réunion de la commission animation avec la commission citoyenneté pour coordonner les actions entre la Fête du Village et le spectacle l'Eure Insolite.

Joël MAILLARD insiste sur l'importance de communiquer sur les manifestations communales notamment via Panneau Pocket.

### **■ *Rapport sur la vidéo-protection.***

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu en mairie avec le référent gendarmerie de l'Eure, l'adjudant-chef MOULIN et que cette réflexion a été initiée suite à une augmentation des dégradations et vols commis au lotissement des Boutons d'Or.

Monsieur MOULIN a tout d'abord fait une présentation de la vidéo-protection, ses avantages et inconvénients, en insistant sur le fait que la vidéo permet d'identifier les véhicules entrant et sortant de la commune tout en assurant le respect de la vie privée des habitants et que sa signalisation est obligatoire en entrée de commune.

Il a ensuite proposé une projection de l'installation de 6 à 8 caméras permettant de couvrir les zones d'entrées et sorties de la commune bordée par les RD 55, RD 74 et RD 51.

L'adjudant-chef MOULIN a conseillé de mutualiser les caméras avec les communes adjacentes, réduisant ainsi les coûts d'achats.

Monsieur le Maire ajoute que la vidéo-protection est bien subventionnée (pour un budget de 50 000 à 60 000 €, le reste à charge pour la commune serait d'environ 15 000 €) mais qu'il faut penser aux coûts de maintenance et d'assurance.

En absence de réticence au projet, les membres du Conseil Municipal donnent un accord de principe à Monsieur le Maire pour prendre attache auprès des communes environnantes (Le Plessis-Grohan, Les Ventes et Arnières sur Iton) et chiffrer le projet.

### **■ *CAUE : synthèse des travaux***

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur implication dans cet accompagnement effectué par le CAUE qui avait pour objectif de se « nourrir » d'idées pour les différents aménagements projetés sur la commune et de les prioriser.

Christelle CHALAYE a remonté l'intérêt d'aménager le terrain derrière la mairie pour participer à créer du lien entre les habitants.

Frédéric THEBAUT ajoute qu'il serait judicieux de se focaliser sur le Centre bourg et questionne sur la possibilité de relier ce terrain avec le lotissement « Le Champ des Oiseaux » par l'arrière des parcelles bâties. Monsieur Le maire répond que l'idée est à retenir mais qu'il y a de fortes contraintes liées au profil des terrains.

Monsieur Le Maire évoque l'aménagement du terrain de la mare Pasquier qui, idéalement situé, pourrait accueillir le projet d'éco quartier en prenant en compte l'aspect qualitatif de sa viabilisation mais qui reste aujourd'hui un projet très coûteux.

Christelle CHALAYE demande, à ce sujet, comment entretenir ce terrain en attendant son aménagement : un agriculteur pourrait être sollicité pour effectuer un broyage une fois par an.

Ainsi, le projet retenu pour 2022 concerne la rénovation de l'école et l'aménagement du pré, derrière la mairie.

### ■ **Rapport sur le traitement des incivilités.**

Martine LEDANSEUR fait un retour sur sa formation « gestion des incivilités » dispensée par deux gendarmes du GIGN sous forme de jeux de rôles.

Monsieur le Maire insiste sur le rôle « pacificateur » de l' élu, qui doit être à l'écoute et rappelle aux membres du conseil qu'ils peuvent faire des formations.

### ■ **Programme Alimentaire Territorial (P.A.T) d'EPN : point d'étape**

Fin février, a eu lieu la première réunion sur le P.A.T dont l'axe majeure est l'alimentation scolaire ; A l'issue d'une présentation et d'un « brainstorming », les participants ont pu partager des idées et mettre en évidence des actions déjà mises en œuvre localement.

Le soutien des communes au P.A.T passe par leur investissement et à la participation à des rencontres. Le référent commune est Madame Martine LEDANSEUR.

### ■ **Référent transport**

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour identifier le référent transports de la commune (transports scolaires/ liaisons urbaines /voies cyclables/voies piétonnes/voies douces) afin d'assister à quelques réunions avec le groupe de travail à l'EPN.

### ■ **Organisation des élections.**

Les Membres du Conseil organisent la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives.

### ■ **Adhésion aux associations :**

#### 1. CAUE – Renouvellement adhésion (**n° 2022-001**)

Sur proposition du Maire, les Membres du Conseil renouvellent l'adhésion de la commune au CAUE et acceptent de régler la cotisation annuelle.

#### 2. ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) :

A la question de Véronique MARIE sur l'intérêt pour la commune d'adhérer, Monsieur le Maire répond que cette année, il n'y a pas de thème en lien avec cette association dans les projets communaux.

Les membres du conseil décident de ne pas renouveler l'adhésion cette année.

### ■ **Questions diverses :**

#### **Tour de table**

Carole DOUVILLE rapporte les informations et liste les propositions émises à l'issue de la dernière commission Communication, notamment sur la problématique de la communication dans une petite commune

- l'Echo des Baux, notre gazette locale, reste un outil majeur.
- Une réunion biannuelle pourrait être organisée à la salle des fêtes avec les habitants pour présenter les animations.
- Encadrer les photos exposées dans le hall de la mairie
- Continuer à communiquer sur l'application Panneau pocket
- Faire appel à un prestataire pour mettre à jour le site internet qui est trop lourd à gérer pour les conseillers municipaux.
- Création d'une page Facebook : Sur la réticence de monsieur le Maire concernant les commentaires négatifs, Frédéric THEBAUT, propose l'intervention d'un modérateur pour filtrer les commentaires et cite l'exemple positif d'une commune voisine.
- Le groupe WhatsApp est très utile pour les conseillers municipaux ;

A cette problématique sur la communication, Monsieur le Maire cite l'exemple de l'opération de Comptage des Oiseaux de la LPO et proposée par Monsieur Jean-Pierre AUMONT, peu suivie par manque de communication.

Joël MAILLARD demande s'il est possible de créer un conseil municipal des enfants. Monsieur Le Maire répond que ce projet, afin d'éviter d'écarter les enfants hors commune, pourrait être organisé en accord avec les enseignantes et en intercommunalité.

Carole DOUVILLE propose d'intégrer les enfants de l'école à l'action Village Propre qui pourrait s'accompagner d'une visite du SETOM.

Frédérique THEBAUT annonce que l'ASL des Boutons d'Or prévoit d'organiser une Foire à Tout le 26 juin 2022. Monsieur HUBERT informe que ce même jour, a lieu une manifestation de l'association « Sauvons nos murs » qui doit accueillir des artisans du Patrimoine dont l'intérêt est de sensibiliser les propriétaires au maintien du patrimoine architectural de la commune par une restauration qualitative des murs (éviter la rénovation en parpaing).

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de la Commission des finances a lieu le 21 mars à 18h en vue du prochain conseil municipal au cours duquel il propose d'organiser un pot pour remercier les agents recenseurs de leur forte implication au recensement.

Martine LEDANSEUR informe que la dernière version de l'Echo des Baux a été validé et envoyer à l'imprimeur et qu'il faut prévoir sa distribution dès réception. Elle indique également que les conseillers qui le désirent peuvent venir visiter les 2 logements réhabilités.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heures cinquante-cinq minutes.